



François-Xavier Descherois
03 25 35 33 51 / 06 82 07 71 94
francois-xavier.descherois@sded52.fr

Chaumont, le jeudi 23 novembre 2017

Annexe 1 à l'ordre du jour
du comité syndical du 30 novembre
2017

Document préparatoire
au débat d'orientation budgétaire
Comité syndical du 30 novembre 2017

Introduction

L'assemblée générale du SDED 52 du 30 novembre 2017 sera en priorité consacrée au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018.

Le débat d'orientation budgétaire s'effectuera dans un contexte où le syndicat départemental s'apprêtera, au 1^{er} janvier 2018, à exercer la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire centre du département (Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles, Communauté de communes Meuse Rognon et Communauté de communes des Trois Forêts) ainsi que la gestion des centres d'enfouissement technique de Sarcicourt et Montlandon.

Le présent document constitue le support sur lequel les échanges pourront s'organiser. Naturellement, il s'arrête sur les missions principales exercées ou à exercer par le SDED 52.

La présentation est réalisée par type de métier (énergie, déchets, général), par section (fonctionnement, investissement) et par mouvement (dépenses, recettes).

Table des matières

Introduction	1
1. Budget annexe énergie « Energie » Compte administratif 2017, budget primitif 2018	3
1.1 Section de fonctionnement.....	3
1.1.1 Les dépenses	3
1.1.2 Les recettes.....	4
1.2 Section d'investissement.....	6
1.2.1 Les dépenses	6
1.2.2 Les recettes.....	8
2. Budget annexe « Traitement de Déchets » Compte administratif 2017, budget primitif 2018	10
2.1 Section de fonctionnement.....	10
2.1.1 Les dépenses	10
2.1.2 Les recettes.....	12
2.2 Section d'investissement.....	13
2.2.1 Les dépenses	13
3. Budget annexe « Collecte des déchets »	14
4. Budget annexe « Gestion des centres d'enfouissement technique »	15
5. Budget général Compte administratif 2017, budget primitif 2018	16

1. Budget annexe énergie « Energie »

Compte administratif 2017, budget primitif 2018

1.1 Section de fonctionnement

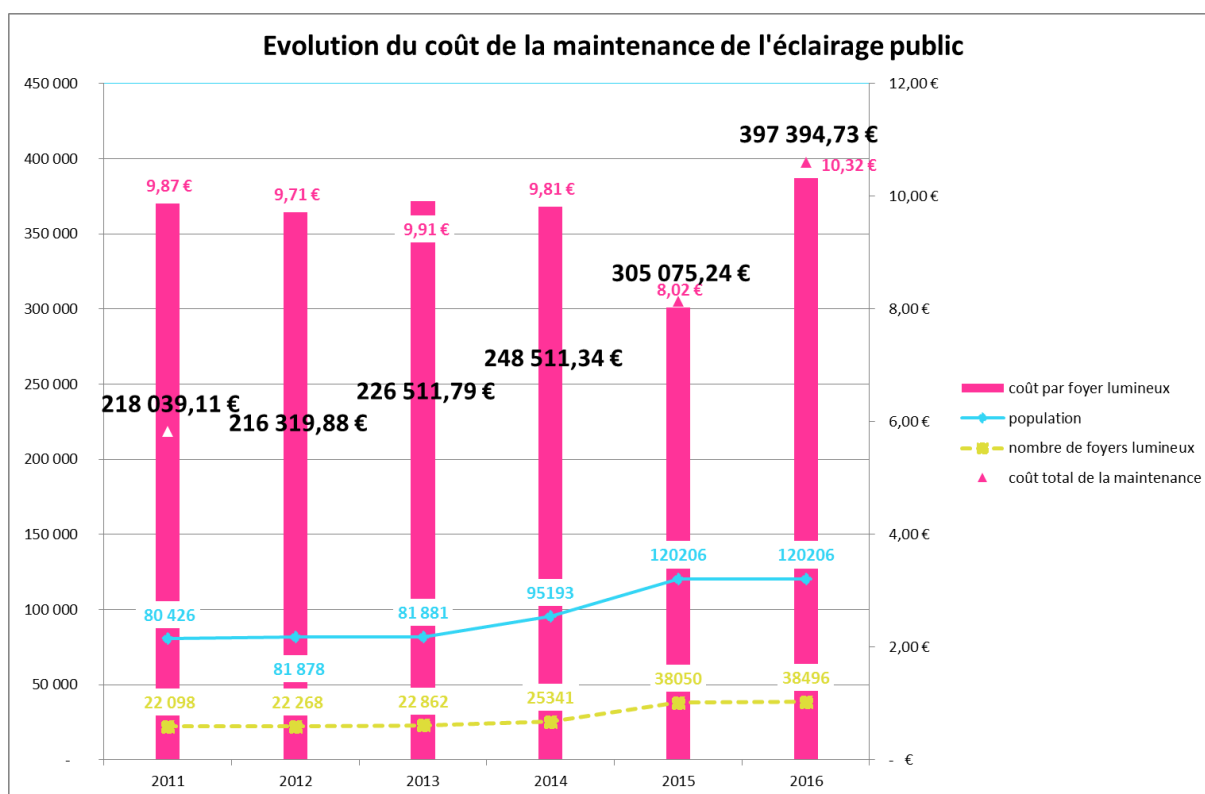
1.1.1 Les dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Compte 61523 – Entretien et réparations voies et réseaux

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
500 000,00 €	435 000,00 € estimés	500 000,00 €

En 2017, le SDED 52 consacrerá approximativement 400 000,00 € pour l'entretien de l'éclairage public, compétence exercée sur 416 communes dans le département, au bénéfice de 39500 points lumineux.



Depuis le 1^{er} janvier 2016, le syndicat départemental d'énergie et des déchets s'est engagé dans un programme de remplacement systématique des foyers lumineux et des appareillages, en complément des visites préventives traditionnelles et des visites correctives.

Ce programme consiste, chaque année, à intervenir sur 1/5^{ème} du parc équipé de ballast et de procéder au remplacement du foyer lumineux et, une fois sur deux, au remplacement du ballast.

Ainsi, chaque foyer lumineux sera remplacé en moyenne tous les 5 ans et chaque ballast tous les 10 ans.

La mise en œuvre de ce dispositif de remplacement systématique devrait permettre, à terme, de diminuer le coût des visites préventives et le coût des systématiques.

Pour cette seconde année de mise en place du dispositif, le coût global de la maintenance de l'éclairage public sera d'environ 435 000 €. Il vous sera proposé de maintenir les crédits relatifs à la maintenance à hauteur de 500 000,00 € au budget primitif.

1.1.2 Les recettes

Chapitre 70 – Ventes et prestations

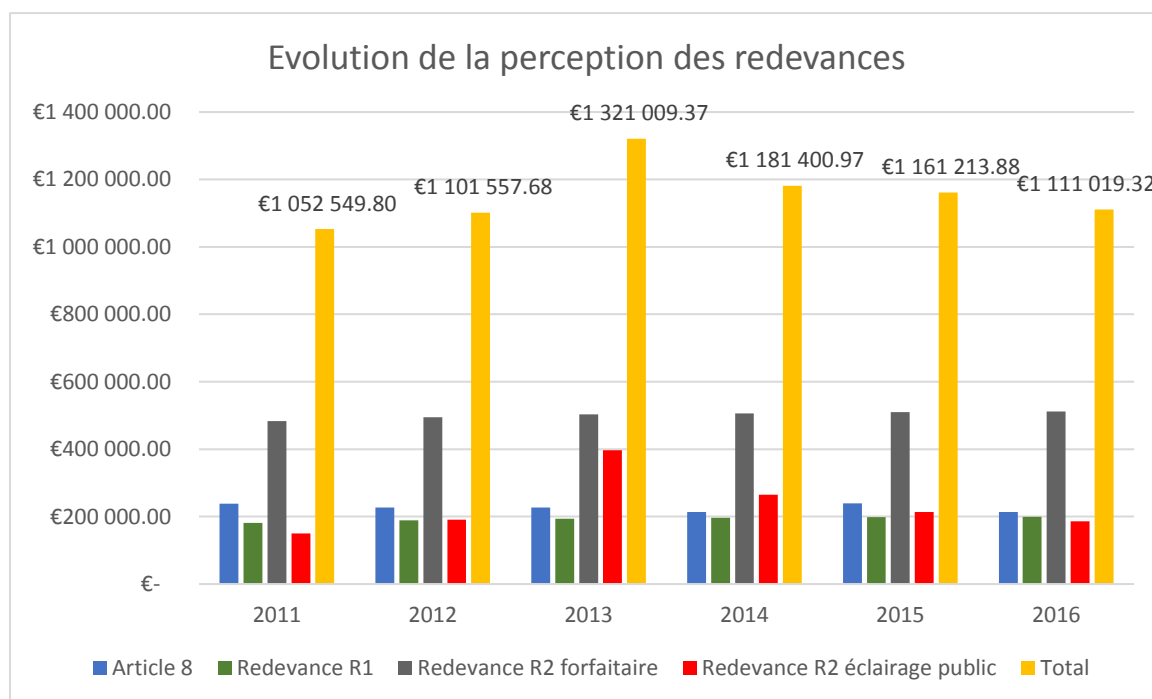
Compte 70 388 – Redevances

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
900 000,00 € (*)	919 431.80 €	900 000,00 €

(*) En 2017, la recette liée à l'article 8 des cahiers des charges de concession (213 750,00 €) a été affectée aux recettes d'investissement (compte 1328)

Les redevances perçues par le SDED 52 en 2017 comprennent les éléments suivants :

- Redevance R1 : redevance de fonctionnement
- Redevance R2 : redevance d'investissement



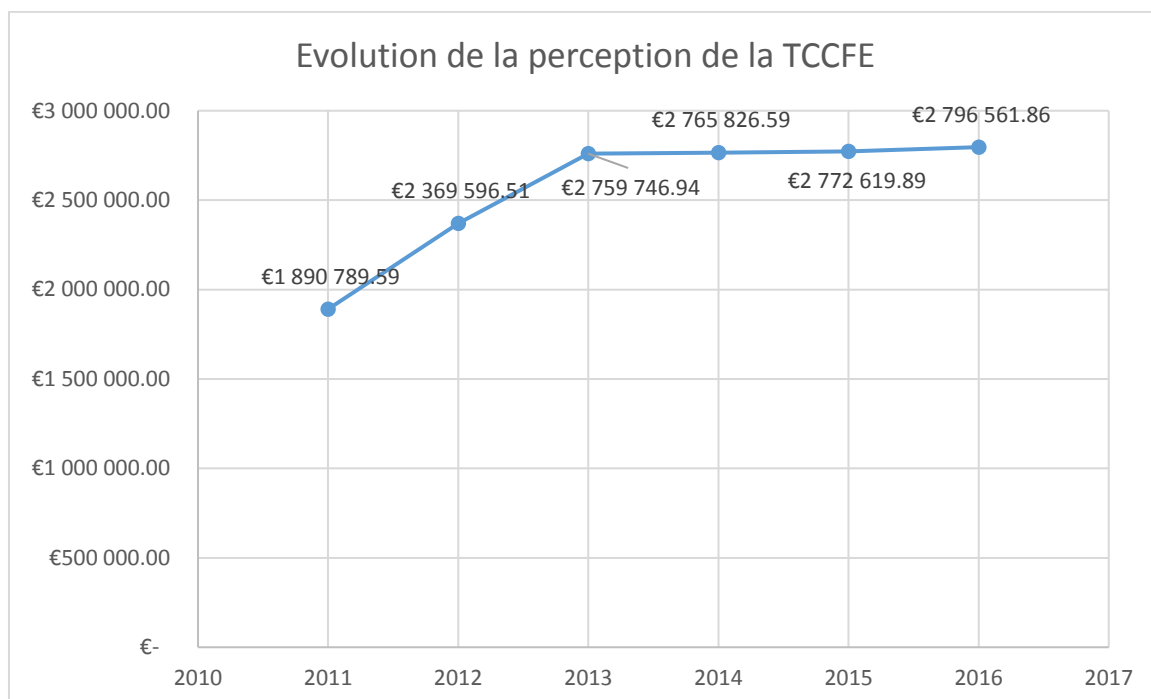
Pour l'année 2018, l'estimation des redevances (hors article 8) est de 900 000,00 €.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Compte 7351 – Taxe sur l'électricité

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
2 700 000,00 €	2 870 000,00 € estimés	2 700 000,00 €

La perception de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) constitue la recette principale de fonctionnement du syndicat. Chaque année, les services effectuent un contrôle afin de vérifier que les fournisseurs d'électricité sur le territoire répondent aux obligations de reversement de la taxe.



Pour l'année 2017, la perception de la TCCFE est évaluée à 2 871 419,84 €.

Pour l'année 2018, il vous sera proposé d'inscrire au budget primitif un produit de la taxe à hauteur de 2 700 000,00 €.

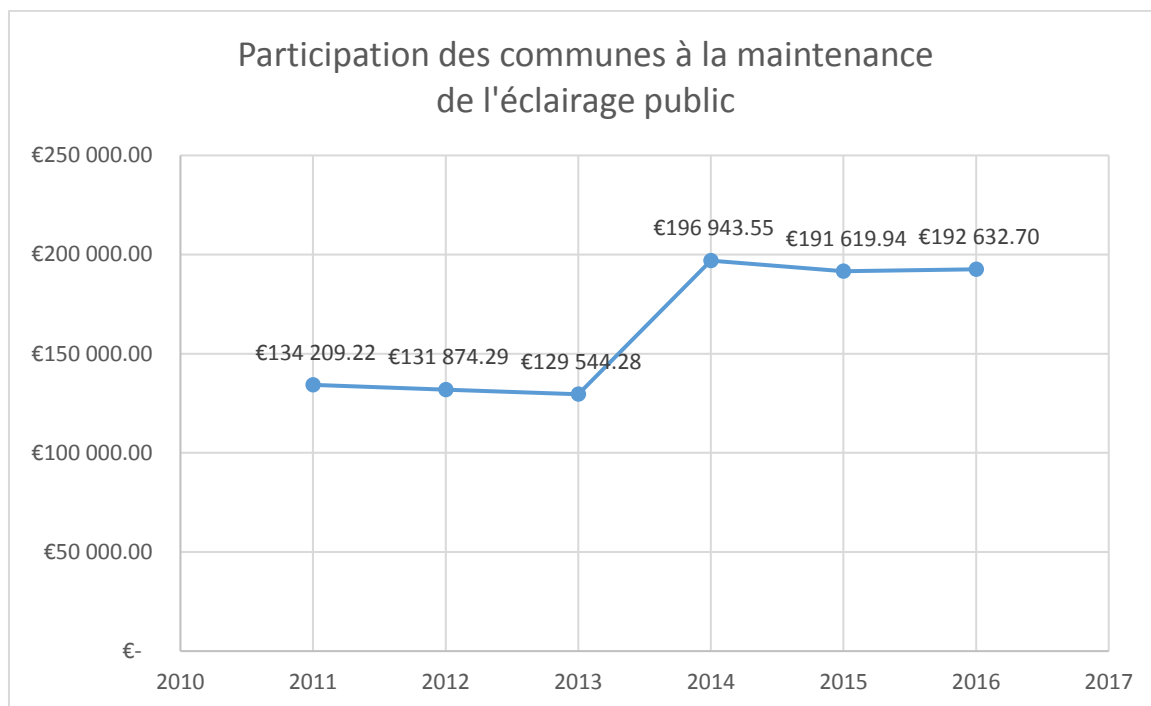
Chapitre 74 – Dotations et participations

Compte 74748 – Participations autres communes

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
190 000,00 €	201 766,93 €	190 000,00 €

Cette recette correspond à la cotisation des communes relative à la maintenance de l'éclairage public et qui a été fixée à **1,50 € par habitant** par délibération du comité syndical du 7 décembre 2009, ainsi que la participation à des petits travaux d'entretien.

Il est proposé de maintenir le niveau de cotisation à 1,50 € par habitant pour le budget primitif 2018.



1.2 Section d'investissement

1.2.1 Les dépenses

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Compte 2315 – Installations matériel et outillage technique Réseaux

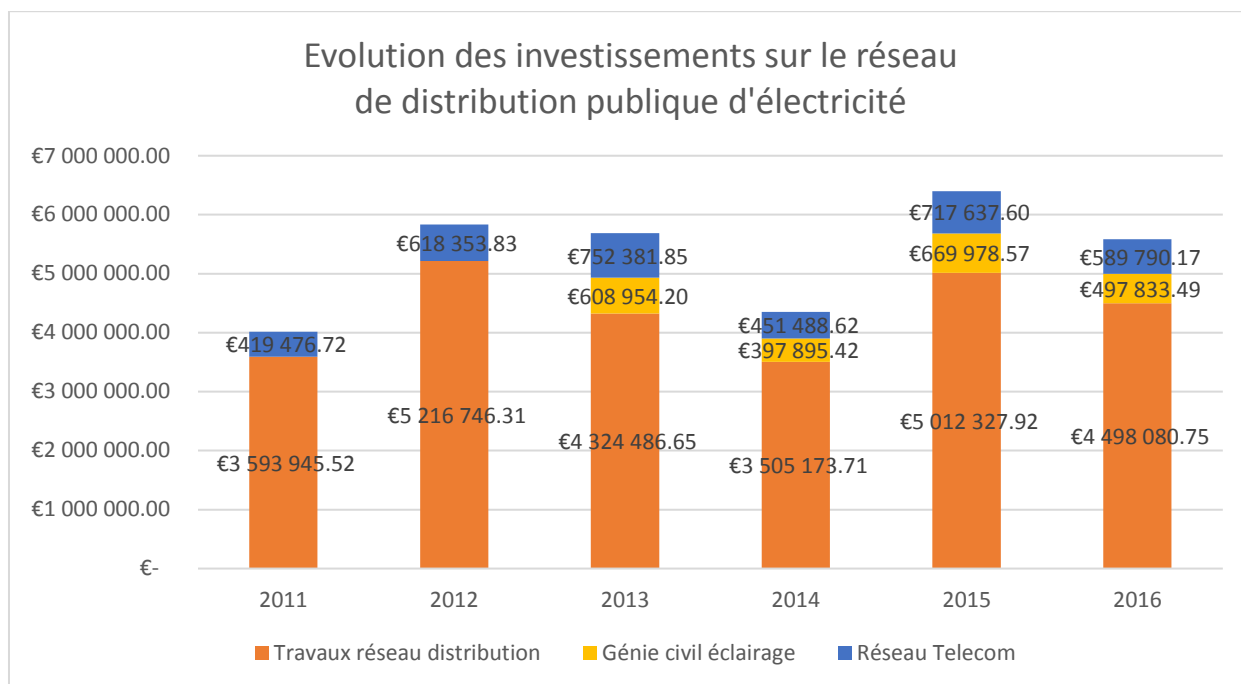
Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
8 447 503,00 € (4 593 740,00 de restes à réaliser et 3 853 763,00 € d'inscriptions nouvelles)	3 644 270,71 € au 23 novembre 2017 + 4 200 000,00 € de restes à réaliser estimés	-

Les investissements conduits par le SDED 52 en faveur du réseau de distribution publique d'électricité s'élèveront en 2017 à approximativement 4 000 000,00 euros.

Si on y ajoute les investissements consentis sur le réseau de télécommunications (491 496,83 € - compte 4581) et en génie civil pour l'éclairage public lors des enfouissements de réseaux (452 370,45 €), ce sont près de 5 000 000 € qui ont été investis en faveur des réseaux.

En 2017, eu égard à la non perception par le SDED 52 du FCTVA généré en 2016 par le budget annexe énergie, une certaine prudence avait été observée sur le volume d'inscriptions nouvelles de dépenses. Ainsi, le budget primitif pour les opérations de réseaux avait été estimé à 3 853 763,00 € d'inscriptions nouvelles, en cohérence vis-à-vis des programmations de travaux décidés en commissions locales de novembre 2016.

En 2018, les inscriptions nouvelles pour les effacements de réseaux se porteront à 3 300 000,00 €.

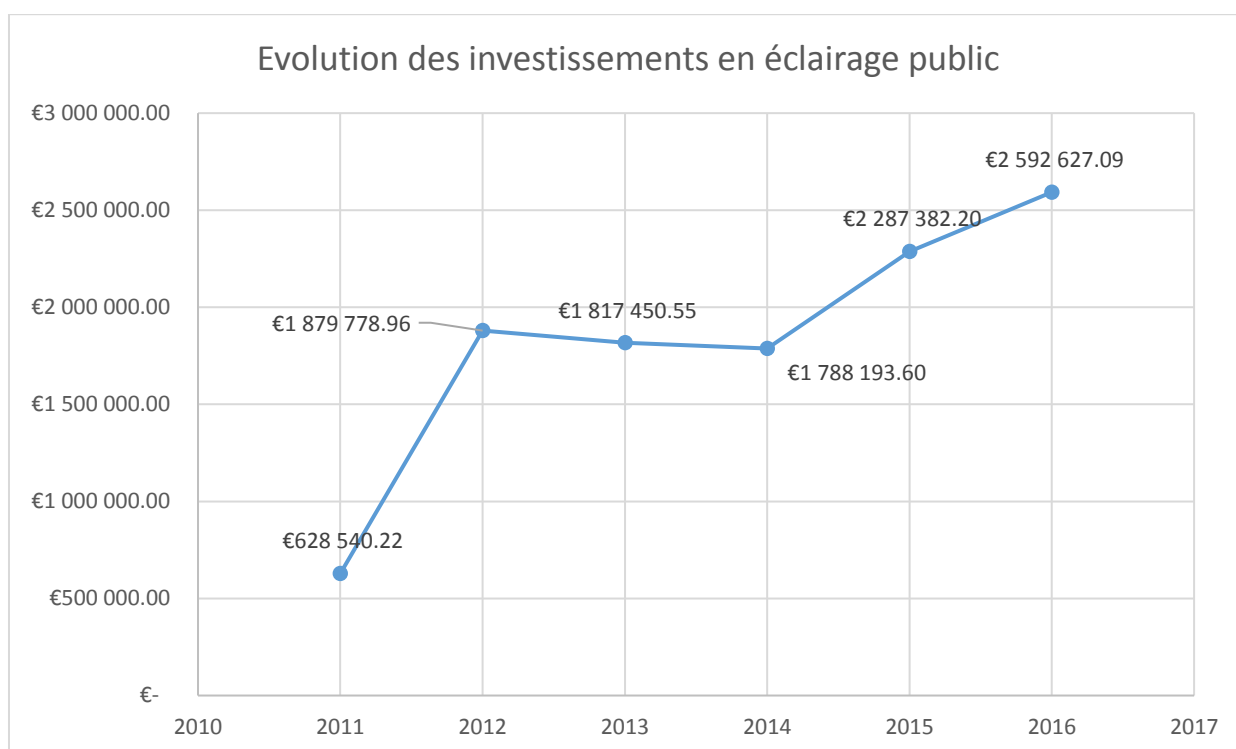


Compte 2315 – Installations matériel et outillage technique *Eclairage public*

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
3 801 200,00 € (1 301 200,00 € de restes à réaliser et 2 500 000 € d'inscriptions nouvelles)	A date du 1 ^{er} novembre 2017 2 312 966,65 € + 2 690 000 € de restes à réaliser	-

En 2017, le SDED 52 aura investi approximativement 2 312 966,65 € en faveur du réseau éclairage public. Ce montant comprend :

- 452 370,45 € de travaux de génie civil assumés lors des travaux d'effacement de réseaux,
- 1 860 596,20 € de fourniture et d'installation de matériel neuf.



En 2018, il vous sera proposé d'établir un budget permettant de réaliser 3 000 000 € de travaux, eu égard à la forte demande d'investissement exprimée par les adhérents et à la dynamique des dépenses observée sur les 3 dernières années.

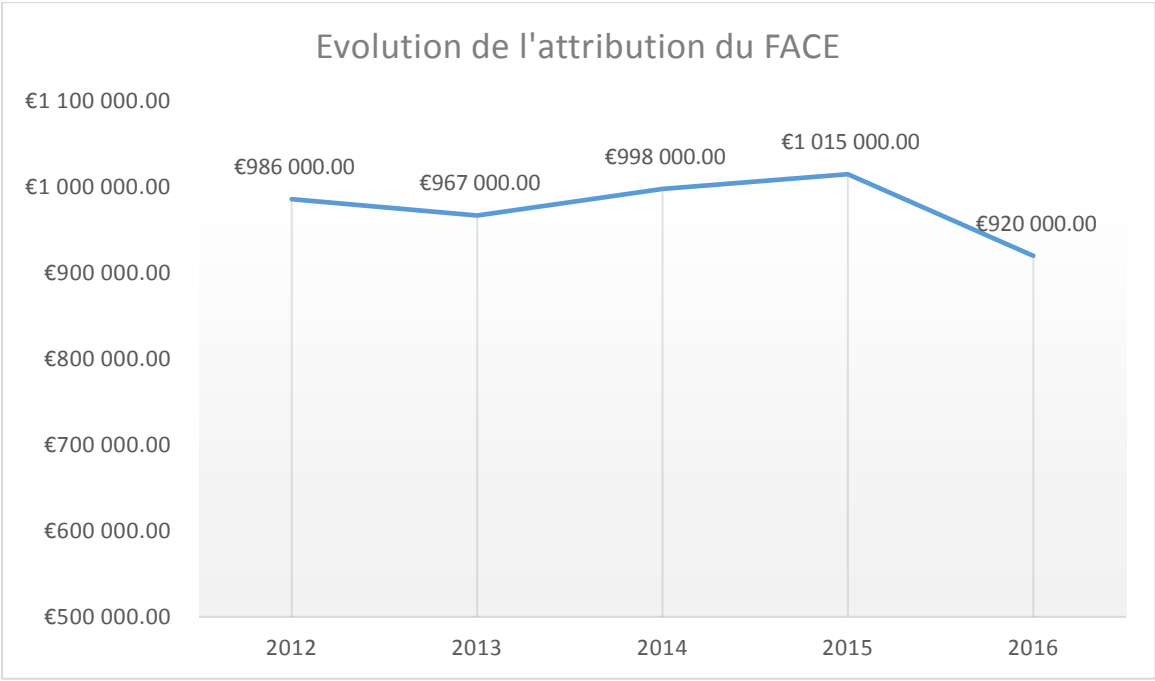
1.2.2 Les recettes

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Compte 1328 – Subventions d'équipement non transférables

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
3 419 024,00 € (1 845 274,00 € de restes à réaliser et 1 573 750,00 € d'inscriptions nouvelles)	A date du 1 ^{er} novembre 2017 640 051,00 € + 2 075 000,00 € de restes à réaliser	1 711 200,00 € de restes à réaliser

Ces recettes d'investissement comprennent notamment la dotation du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) qui, pour l'année 2017, a été établie pour le SDED 52 à hauteur de 875 000 €, en diminution sensible par rapport aux années précédentes.



2. Budget annexe « Traitement de Déchets »

Compte administratif 2017, budget primitif 2018

N.B : dans le présent document, il est fait référence au SMICTOM Centre. Il est à noter que le périmètre du SMICTOM centre a évolué au 1^{er} janvier 2017 puisque la Communauté d'Agglomération (CA) de Chaumont, du Bassin Nogentais et de Bologne, Vignory, Froncles, (issue de la fusion au 1er janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais et des communautés de communes de Bologne, Vignory, Froncles et du Bassin Nogentais) dispose de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » à compter du 1er janvier 2017, en application de la loi Notre du 7 août 2015.

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Les dépenses

Chapitre 011

Compte 611 – contrats de prestations de services

Ce compte comprend l'ensemble des dépenses engagées pour le traitement des déchets ménagers sur le territoire de compétences :

- La valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles
 - Transfert, transport depuis les sites de massification de Langres, Bourbonne-les-Bains, Saint-Dizier
 - Traitement des ordures ménagères (« poubelles noires »)
 - Financement du centre de valorisation énergétique
 - Taxes : taxes générales sur les activités polluantes, taxe foncière, CFE, CVAE, Agence de l'eau
- La gestion de la collecte sélective
 - Transfert et transport des collectes sélectives à partir des postes de transfert
 - Tri et conditionnement des déchets recyclables collectés
 - Vidage et transport du verre
 - Gestion des refus de tri
- La gestion du réseau départemental des déchetteries
 - Gardiennage/accueil sur les sites
 - Location et rotation des bennes
 - Traitement des déchets collectés

La construction du budget primitif 2018 s'effectue selon des prévisions d'évolution de tonnages et de coûts de prestations de traitement. Il en va de même des recettes liées à la revente des matériaux et des soutiens des éco-organismes.

Le comité syndical du 30 novembre sera l'occasion de valider conjointement les hypothèses. En l'état actuel de la rédaction de ce document, le SDED 52 part sur une hypothèse de stabilité des tonnages apportés par les adhérents ainsi que sur une stabilité de l'ensemble des recettes. Sont intégrées naturellement les coûts de prestations actualisés.

Valorisation énergétique des OM

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
6 561 288,00 €	6 557 418,20 € estimés	6 159 132,35 €

Cette évolution prend en compte l'évolution des coûts de traitement au 1^{er} novembre 2018 avec une forte réduction du coût de valorisation des ordures ménagères résiduelles liée à la fin du financement du crédit-bail de 20 ans du centre de valorisation énergétique.

Gestion de la collecte sélective

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
2 302 094 €	2 320 995,99 € estimés	1 499 361,21 €

Cette évolution prend en compte l'évolution des coûts de tri et conditionnement de la collecte sélective suite au renouvellement des marchés au 1^{er} janvier 2018.

Gestion des déchetteries

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
4 408 639 €	4 300 000 € estimés	4 300 000 €

Compte 65 – Autres charges de gestion courante

Compte 658 – Reversements aux collectivités

En année N, le syndicat départemental reverse aux SMICTOM les recettes issues des matériaux valorisés l'année N-1.

- Recettes intégrées aux matériaux triés : acier, aluminium, emballages liquides alimentaires, cartonnets d'emballage, papier, plastiques, verre.
- Soutiens des éco-organismes : Eco-Emballages (y compris liquidatif) et EcoFolio.

Hypothèse pour l'année 2018 : stabilité des reversements auprès des adhérents.

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
3 185 611 €	3 185 611 €	3 185 611 €

Pour mémoire, les reversements prévisionnels auprès des SMICTOM en 2017 s'établissent de la manière suivante :

<u>BP 2017</u>	SMICTOM Nord	SMICTOM Centre	SMICTOM Sud	Somme
Recettes matériaux	345 122,82 €	459 274,00 €	248 581,00 €	1 052 977,82 €
Soutiens Eco-emballages	646 447,00 €	882 528,00 €	457 342,00 €	1 986 317,00 €
Soutiens Eco-folio	50 526,86 €	59 882,00 €	35 907,00 €	144 946,97 €
TOTAL	1 042 096,68 €	1 401 684,00 €	741 830,00 €	3 185 610,68 €

Pour 2018, en l'état actuel de nos connaissances, le SDED 52 émet l'hypothèse d'une stabilité des reversements auprès des adhérents.

2.1.2 Les recettes

Compte 74 – Dotations, subventions et participations

Les contributions des adhérents à la gestion des déchets ménagers et assimilés est de deux natures.

En premier lieu, les adhérents participent à la gestion du réseau départemental des déchetteries sur la base d'un montant de 23,74 € par habitant, suite à la délibération du comité syndical du 24 novembre 2016.

En second lieu, les adhérents participent mensuellement au traitement des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective sur la base d'une estimation des coûts sur l'année en cours. Une régularisation des frais de traitement s'effectue de manière semestrielle sur la base des tonnages réels.

Compte 74 758 – Frais de déchetteries

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
4 360 682,00 €	4 360 682,00 €	4 345 444,78 €

Compte 74 88 – Participations relatives au traitement des OM

Les contributions des adhérents pour l'année 2018 s'établissent de la manière suivante, en l'état actuel des connaissances du SDED 52 :

Synthèse coûts traitement (hors frais de déchetteries)						
	SMICTOM Nord	Coût/hab	SMICTOM Centre	Coût/hab	SMICTOM sud	Coût/hab
BP 2018	3 046 460.99 €	42.76 €	2 586 523.04 €	39.96 €	2 025 509.53 €	43.04 €
CA 2017 estimé	3 447 544.31 €	48.58 €	3 110 598.67 €	47.61 €	2 311 117.17 €	48.77 €
BP 2017	3 441 116.12 €	48.49 €	3 103 876.18 €	47.51 €	2 305 376.14 €	48.65 €
CA 2016	3 635 487.22 €	51.40 €	3 233 144.38 €	49.62 €	2 420 701.67 €	50.64 €
BP 2016	3 670 547.45 €	51.89 €	3 586 675.02 €	55.04 €	2 460 180.05 €	51.46 €
Synthèse des frais de déchetteries						
	SMICTOM Nord	Coût/hab	SMICTOM Centre	Coût/hab	SMICTOM sud	Coût/hab
BP 2018	1 691 368.17 €	23.74 €	1 536 793.07 €	23.74 €	1 117 283.53 €	23.74 €
CA 2017 estimé	1 684 804.06 €	23.74 €	1 550 934.20 €	23.74 €	1 124 943.64 €	23.74 €
BP 2017	1 684 804.06 €	23.74 €	1 550 934.20 €	23.74 €	1 124 943.64 €	23.74 €
CA 2016	1 679 248.90 €	23.74 €	1 546 969.62 €	23.74 €	1 135 602.00 €	23.74 €
BP 2016	1 679 248.90 €	23.74 €	1 546 969.62 €	23.74 €	1 135 602.00 €	23.74 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Compte 758

Ce compte comprend :

- les recettes issues de la vente des matériaux triés (acier, aluminium, emballages liquides alimentaires, cartonnets d'emballage, papier, plastiques, verre) et collectés en déchetteries
- les soutiens des éco-organismes
- les recettes issues de la valorisation énergétique des déchets ménagers (intéressement sur la vente de chaleur, vente des matériaux ferreux et non ferreux).

Hypothèse pour 2018 : stabilité des recettes

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
4 754 424,00 €	4 754 424,00 € estimés	4 754 424,00 €

2.2 Section d'investissement

2.2.1 Les dépenses

En 2017, le SDED 52 a poursuivi ses travaux d'aménagement des déchetteries afin d'optimiser l'accueil des usagers et la mise en place de nouveaux dispositifs de collecte.

Le 1^{er} septembre 2017, la construction de la déchetterie de Colombey-les-deux-Eglises a débuté, pour un budget de 346 118,65 €.

En 2018, le SDED 52 poursuit l'objectif d'engager les travaux de la déchetterie d'Arc-en-Barrois, sachant que la maîtrise d'œuvre a débuté en octobre 2017.

Par ailleurs, le SDED 52 conduira, à la suite de ces investissements, les opérations d'extension des déchetteries de Nogent, Montier-en-Der et de Saint-Dizier.

3. Budget annexe « Collecte des déchets »

Au 1^{er} janvier 2018, le SDED 52 exercera la compétence liée à la collecte des déchets ménagers sur le périmètre :

- de la communauté d'agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne, Vignory et Froncles,
- de la communauté de communes Meuse Rognon,
- de la communauté de communes des Trois Forêts
- d'une partie de la communauté de communes du Grand Langres : Clefmont, Perusse, Buxières-les-Clefmont, Daillecourt, Choiseul, Rangecourt et Is-en-Bassigny.

Le SDED 52 se substitue au SMICTOM centre et à la communauté d'agglomération de Chaumont au titre des marchés de collecte.

Ainsi, pour l'année 2018, les coûts liés à la collecte ne connaîtront pas d'évolutions autres que celles liées à l'actualisation des prix et aux adaptations nécessaires à l'harmonisation départementale des consignes de tri.

La construction du budget primitif 2018 s'effectue en lien étroit avec la communauté d'agglomération et le SMICTOM centre.

4. Budget annexe « Gestion des centres d'enfouissement technique »

Au 1^{er} janvier 2018, le SDED 52 exercera la gestion des centres d'enfouissement technique de Montlandon et Sarcicourt.

Les coûts liés à la gestion de ces sites seront supportés par les adhérents du territoire centre et du territoire sud du département.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement et de fonctionnement de ces sites sont mutualisés à l'échelle du territoire centre et sud sur la base d'une convention en date du 22 décembre 1998 :

- 7/12 des frais à la charge du territoire centre
- 5/12 des frais à la charge du territoire sud

Au titre de l'année 2018,

- Un volume d'investissement de 1.2 M€ est prévu sur le site de Sarcicourt,
- Un volume d'investissement de 105 k€ est prévu sur le site de Montlandon.

5. Budget général

Compte administratif 2017, budget primitif 2018

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Compte 2315 – bâtiment SDIS

Budget primitif 2017	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
2 229 267,58 € (dont 136 567,58 € de restes à réaliser)	2 027 963,35 € (1 876 833,31 € au 1 ^{er} novembre et 150 000 € en restes à réaliser)	0 €

Le financement de la réhabilitation du bâtiment SDIS fait l'objet d'une autorisation de programme, révisée lors du comité syndical du 24 novembre 2016, à hauteur de 2 700 000,00 €.

L'ensemble des dépenses liées à la réhabilitation du bâtiment est de 2 665 283€ TTC et se décompose de la manière suivante :

	HT	TVA	Total TTC
Maîtrise d'œuvre	192 637,20 €	38 527,44 €	231 164,64 €
Prestations travaux préalables	33 050,02 €	6 610,00 €	39 660,02 €
Prestations intellectuelles et D.O.	57 339,00 €	11 467,80 €	68 806,80 €
Concessionnaires	5 443,87 €	1 088,77 €	6 532,64 €
Travaux	1 932 602,96 €	386 520,59 €	2 319 123,55 €
Total	2 221 073,05 €	444 214,61 €	2 665 287,66 €

Pour mémoire, le financement global de l'opération est assuré de la manière suivante :

- Subvention GIP Haute-Marne : 500 000,00 €
 - o Avance de 150 000,00 € perçue en 2016
 - o 312 667,47 € reçus en 2017
- Subvention Conseil départemental : 500 000,00 €
 - o 300 000,00 € versés en 2017
- Subvention Ademe / Conseil régional : 49 000,00 € en restes à réaliser
- Prêt à taux zéro de la Caisse des dépôts et consignations : 1 000 000,00 €
- Financement sur fonds propres : 558 004,00€